


<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 12 Mai 2020</p> <div data-bbox="1225 371 1560 465" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Envoyé en préfecture le 05/06/2020 Reçu en préfecture le 05/06/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200512-CC_65_2020-DE</p> </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 0 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 65/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le douze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni à huit clos, à la salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 06 mai 2020</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LE NORMAND. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Madame Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Patrick FALCOZ donne son pouvoir à Paul RANNARD, André BOUCHET donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER, Bruno PENASA donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Christian VERMELLE.</p> <p>Suppléant : /</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Christine VIONNET, Grégoire LAFVERGES, Pascal COULLOUX, Stéphane BRUN.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : ECONOMIE- ZAC de la Semine - Fin de programme d'aménagement TTRACTEM.

Le président rappelle que :

- La ZAC I a été créée en 1996 par délibération du District de la Semine (délibération du 23/01/1996)
- Par délibération du 22/02/1999, le district a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la croisée ou ZAC de la Semine
- Le District de la Semine avait confié l'aménagement de parcelles pour la création d'une Zone d'activité à la Ste SED Haute Savoie (devenue TTRACTEM) ainsi que l'acquisition des parcelles par acte de concession et de mandat ; des avenants ont permis de prorogé le terme de ces contrats

Vu

- Les traités de concession et de mandat, contrats initialement signés par le District, lequel a été transformé en Communauté de Communes de la Semine, laquelle a fusionné au 1.01.2017 en Communauté de Communes Usse et Rhône
- la délibération ref CC 232/2018 de la CC Usse et Rhône en date du 11/12/2018 portant rétrocession des voiries et biens non commercialisés de la ZAC I de la Semine
- l'acte du 19/06/2019 signé par devant Maître Lafay, notaire à Seyssel 01420, portant rétrocession des parcelles composant les délaissés pour cette ZAC

- La ccur a pris en charge les frais d'acte relatif à cette cession gratuite par mandat 3 du 5/08/2019
- le dossier de liquidation financière établi par Teractem et visé par Audit Eurex, société de commissaires aux comptes
- Considérant que les écritures sont arrêtées et permettent d'afficher au 31.12.2019
un excédent pour le contrat de Concession de 1 117 336.61 €
un déficit pour le contrat de mandat de 1 048 761.29€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le bilan présenté par Teractem qui affiche un reversement au bénéfice de la CC Usse et Rhone de 68 575 .32 € (soixante-huit mille cinq cent soixante-quinze euros et 32 cts)

CHARGE les services d'encaisser au compte 7788, budget annexe ZAC de la Croisée-Semine 2020, cette somme afin de clore financièrement ce dossier

ACCEPTÉ définitivement les aménagements réalisés et leur intégration dans le patrimoine communautaire

INFORME la trésorerie de cette délibération avec notification de l'acte du 19/06/2019 qui fera foi dans le transfert de propriété indiqué dans cet acte

DONNE quitus à Teractem pour l'ensemble de sa mission tant sur le plan technique que juridique et financier

DIT que la CC Usse et Rhone sera subrogée dans les droits et obligations de TERACTEM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification